N° 110 — CXXIIme Année | Un numéro : 5 centimes | Jeudi 12 Mai 1887.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies et anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 50
» rendue franco	10 —	5 50	3 —
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	17 —	9 —	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR							ARRIVÉES DE						
6 07	7 42	8 52	10 58	2 —	8 41	4 55	7 42	BIENNE	7 18	8 —	10 —	11 13	2 25	8 57	5 15	7 42	9 10
4 43	7 30	11 20	11 35	4 12	7 52			LAUSANNE	7 30	10 45	3 36	5 48	7 20	10 08			
5 12	8 15	12 —	—	5 28	8 02			PONTARLIER	7 10	8 15	8 —	6 50	—	11 —			
—	8 23	11 23	—	4 26	8 57			LOCLE	7 20	10 47	8 32	—	7 35	—			

BATEAUX A VAPEUR

8 10	—	5 30	MORAT	7 40	—	4 20
8 05	—	5 35	ESTAVAYER	7 40	—	3 05

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.

Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique. — MAI

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
10	13.1	5.7	18.6	724.5	0.3	var.	faibl.	nua.

Pluie de 1 1/2 à 2 1/4 h.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

9	5.4	1.8	10.8	672.0		N	faibl.	couv
10	7.8	4.6	12.2	671.0	0.2	O	»	nua.

NIVEAU DU LAC :

Du 12 mai (7 heures du matin) : 430 m.

PUBLICATIONS MUNICIPALES

M. le Dr Cornaz, père, vaccinateur d'office, vaccinera chez lui, Faubourg de l'Hôpital n° 28, les vendredis 13, 20 et 27 mai courant, à 2 heures après midi, avec du vaccin de veau.

Neuchâtel, le 3 mai 1887.

Direction de police.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Le syndic à la masse bénéficiaire du citoyen Angelo Negri, quand vivait maître maçon à Auvernier, fera vendre en enchères publiques, dans les maisons du failli à Auvernier, lundi 23 mai 1887, dès 9 heures du matin, divers objets mobiliers de ménage et une certaine quantité d'instruments et de marchandises pour entrepreneurs de bâtiments, savoir : un bois de lit en noyer, à 2 personnes, un canapé, 2 tables de nuit, 6 chaises placets en jonc, un secrétaire en noyer, un pupitre, 6 tabourets, une glace, 6 tableaux, une horloge, une garde-robes à 2 portes, 3 tables, 5 bancs, 4 lits en fer, un char d'enfant, une corde à lessive, 1 couleuse avec chaudron, 1 poêle en fer, seilles et tonneaux, brouettes, civières, chars et charrettes, plateaux, perches, fourrons, rouleaux, échelles, planelles et carrons en ciment ; pierre de maçonnerie, un niveau à pied et une équerre d'arpenteur, ainsi qu'une foule d'autres instruments dont le détail est trop long.

La préférence sera donnée aux amateurs pour le bloc, en ce qui concerne les instruments et les marchandises. Les enchères seront commencées par le mobilier du ménage.

S'adresser pour tous renseignements au notaire F.-A. DeBrot, à Corcelles.

Auvernier, le 10 mai 1887.

Greffe de paix.

VENTE DE BOIS

La Commune de Corcelles et Cormondrèche vendra dans ses forêts, lundi 16 mai prochain, les bois suivants :

426 stères sapin,
14 toises mosets fendus et 7 1/2 toises ronds,
108 billons,
2325 fagots,
22 tas de perches.

Le rendez-vous est à Montmollin, à 8 1/2 heures du matin.

Corcelles, le 5 mai 1887.

Au nom du Conseil communal :
AUG. HUMBERT.

Les syndics à la masse en faillite du citoyen Victor Vollenweider, tanneur à Auvernier, vendront en enchères publiques, lundi 16 mai 1887, dès 9 heures du matin, dans la tannerie du failli à Auvernier, ce qui suit ; 104 peaux de veau en travail, une dite non tannée, 28 cuirs en travail, 2 pompes, 2 poëles en fer, 2 feuillets de table, 3 chevalets, une civière, une brouette, une meule, quatre cuves, 2 échelles, un seau, 2 puisoirs et divers autres outils.

Auvernier, le 6 mai 1887.

Greffe de paix.

Le syndic à la masse en faillite de dame Élisabeth Hoffmann à Cormondrèche, vendra en enchères publiques, vendredi 13 mai 1887, à 10 heures du matin, dans la salle de justice à Auvernier, plusieurs créances appartenant à la sus-dite masse.

S'adresser pour renseignements au citoyen F.-A. DeBrot, notaire à Corcelles.

Auvernier, le 6 mai 1887.

Greffe de paix.

Vente de bois

Le vendredi 13 courant, la Commune de Bevaix vendra dans ses forêts, par enchères publiques :

42 billes de chêne de petites dimensions (bois de charronnage) ;

8 billes de chêne mesurant ensemble environ 23 mètres dont une de choix cubant 8 1/2 m.3, et 28 stères vieux chêne.

Rendez-vous à la gare de Bevaix, à 1 heure.

Bevaix, le 4 mai 1887.

Conseil communal.

On vendra par voie d'enchères publiques, samedi 14 mai 1887, dès 2 heures après midi, **rue du Tertre n° 3 :**

1° Une machine « tailleur » à apprêter, mue par la vapeur ;
2° Un générateur à vapeur.

Neuchâtel, le 4 mai 1887.

Greffe de paix.

On vendra par voie d'enchères publiques, **lundi 16 mai 1887, dès 9 h. du matin, au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville,** les meubles et objets suivants provenant de la succession Aichler :

1 armoire à glace, 1 armoire vitrée, 1 lit complet, 1 lavabo, 1 table de nuit, 1 chiffonnière, 1 toilette, 1 canapé, 1 fauteuil, des chaises, tabourets, tapis, statuettes, linge de lit et de table, effets d'habillement.

Des services en argent, cuillers à sauce, cuillers à café, pochon, sucriers, pot à lait, passoires, truelles, pince à sucre.

De la bijouterie, soit 2 montres or, chaînes et breloques, 2 broches, 1 bracelet, 2 paires boucles d'oreilles, 4 bagues, 2 fermoirs, etc.

Neuchâtel, le 10 mai 1887.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

A vendre au comptant un solide **établi** portatif à deux places. Industrie n° 22, au second.

148 A vendre un très bon

TRICYCLE

de fabrication anglaise, ayant très peu servi. Le bureau du journal indiquera.

POUR CAUSE DE SANTÉ

VÉRITABLE

LIQUIDATION

de la Fabrique de Parapluies, Grand'rue, Neuchâtel.

Mesdames et Messieurs,

Malgré les grands sacrifices tant intellectuels que pécuniaires, et malgré la meilleure perspective, par le succès croissant de tous les jours, d'avoir, par la suite, des années fécondes en négoce, je me vois néanmoins dans la pénible obligation de renoncer à l'exploitation de mon commerce et de liquider rapidement mes marchandises, vu mon état compliqué de santé.

En conséquence, je viens, très honoré public et habitants du Vignoble, vous engager à profiter d'une véritable liquidation ; chacun peut acheter sans en avoir besoin ; la différence du prix vous dédommagera bien au delà du litige que ces achats pourraient vous occasionner, jusqu'au jour de les mettre en activité.

VENTE à TOUS PRIX

Fabrique de Parapluies, Grand'rue, Neuchâtel.

CAS SANS PRÉCÉDENT

P. FRANCON.

150 A remettre, pour cause de cessation de commerce, un petit **magasin vinicole** et **épicerie.** S'adresser au bureau du journal.

DERNIÈRE

LOTERIE D'ULM

Tirage irrévocablement les 20, 21 et 22 juin

Gros lot 75,000 Mark

Total des gains 400,000 Mark

1 Billet coûte 3 Mark

A vendre, à l'atelier de charronnage rue du Coq-d'Inde 18, **6 crocs et 2 rablets** emmanchés. Prix avantageux.

BILLARD

à vendre, avec accessoires. S'adresser au bureau de la feuille. 149

Cortège de MM. les Bellétriens

Feux de Bengale rouges et verts

Feux d'artifices en tous genres

Ch. PETITPIERRE-FAVRE
7, rue du Seyon, 7

Attention ! Attention !

Au magasin de Soldes

11, RUE DU TEMPLE-NEUF, 11

Grand choix de rubans depuis 10 c. le mètre, en toutes nuances ; chaînes de montres depuis 30 c. ; ombrelles depuis 1 fr. ; grand choix de bas et chaussettes à 40, 50 et 70 c. la paire ; gants en filoselle depuis 30 c. la paire, en soie depuis 70 c.

Cols en fil à 30 c. ; aiguilles à 10 c. le paquet de 25 aiguilles ; fil 500 yards à 10 c.

Toujours du savon de lessive à 15 c. le morceau.

Entrée libre ! Entrée libre !

ON DEMANDE A ACHETER

On cherche à acheter

à proximité d'une grande localité et si possible dans une **position bien abritée** de la **Suisse allemande, française** ou **italienne,** un

domaine de maîtres

avec **maison d'habitation** solide et bien confortable, **dépendances** et **terrain** en conséquence. On préférerait un domaine avec **prés et forêt.** Le prix ne doit pas dépasser **fr. 100,000.**

Offres sous chiffres H. 2082 Z., à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, à Zurich.**

On demande à acheter d'occasion le *Journal pour tous*, du 29 mars 1862 au 3 octobre 1863. S'adresser à la librairie Guyot.

On demande à acheter d'occasion les années 1878 et 1879 du

Musée neuchâtelois.

S'adresser au magasin Porret-Ecuyer.

A la même adresse, on serait amateur du 16e volume : *Histoire de la Suisse,* par Jean de Muller.

APPARTEMENTS A LOUER

Pour Saint-Jean, au soleil levant, un joli appartement de 2 grandes chambres avec alcôve, cuisine, eau et dépendances. S'adresser Temple-Neuf 6, au magasin.

Séjour d'été

145 **A louer,** près Saint-Blaise, une petite maison meublée. S'adresser au bureau d'avis.

Pour séjour d'été

Au Val-de-Ruz, on offre à louer un bel appartement composé de 2 chambres neuves, une cuisine et dépendances, situé à Villiers. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Christ Rüfenacht, négociant, à Villiers.

A louer pour St-Jean prochaine, un beau logement au soleil, composé de six chambres, cuisine avec eau et dépendances. S'adr. au magasin, Epancheurs 4.

A louer un petit logement, rue des Chavannes n° 15. S'adresser à Henri Landry, Ecluse 47.

On offre à louer pour de suite un petit logement de 2 chambres, cabinet, cuisine et bûcher. S'adr. Petit Catéchisme n° 1.

Dès maintenant un joli logement d'une chambre, cuisine et galetas. Rue du Neubourg 18, 2me étage.

A louer pour St-Jean un logement de 3 chambres, au soleil, dépendances et eau. S'adresser à Mlle Perregaux, Parcs 12, au second.

A louer pour Saint-Jean, à des personnes tranquilles, un bel appartement au 2me étage, de 5 pièces et dépendances, avec grand balcon ; belle vue du lac et des Alpes. S'adresser rue J.-J. Lallemand n° 1, chez M. Clarin, magasin de comestibles.

Pour Saint-Jean, rue de l'Industrie, bien exposé au soleil, logement de trois chambres, chambre de bonne, chambre haute, galetas et cave. S'adr. Evole 47.

A louer pour Saint-Jean, au-dessus de la ville, 3 logements de 3 ou 4 chambres avec balcon, vérandah, dépendances, etc., et portion de jardin. Très belle vue. S'adr. à Mlle U. Elser, Pertuis-du-Sault n° 12, le dimanche de 2 à 5 heures.

A louer un petit logement d'une chambre, cuisine et galetas. S'adresser rue des Moulins 19, au magasin.

A LOUER

Faubourg de l'Hôpital n° 34, en face du Palais Rougemont :

a) **Pour Saint-Jean 1887, un beau logement** au deuxième étage, composé de six chambres, chambre de domestique, chambre haute, caves et galetas ; eau dans la maison ;

S'adresser, pour les conditions et pour voir le logement, à M. Paul Reuter, au rez-de-chaussée de la dite maison.

A louer à Marin

un logement composé de trois grandes chambres, cuisine et dépendances, pour toute l'année, ou pour la saison d'été, en date du 24 juin. Belle vue sur le lac et les Alpes, et jouissance d'un jardin. S'adresser à Mme Schifferli, à Marin.

Pour St-Jean, un logement de quatre chambres, cuisine avec eau et dépendances. S'adresser Ecluse 22, au 3me.

SOUS

L'HOTEL DU FAUCON

NEUCHATEL 20, Rue de l'Hôpital, 20 NEUCHATEL

CORDONNERIE POPULAIRE

Pour l'ouverture de la saison d'été, un grand stock de chaussures en liquidation

700 paires de bottines de dames, en peau de chagrin, à talons, élastiques, avec et sans bouts vernis, valant **8 à 9 francs,**
à trois francs quatre-vingt-dix centimes.

400 paires de souliers Richelieu pour dames, peau de chagrin, élégants, valant **7 fr. 50,**
à trois francs quatre-vingt centimes.

350 paires de souliers Richelieu pour messieurs, peau de chèvre, valant **9 à 10 francs,**
à cinq francs soixante-quinze centimes.

280 paires de bottines pour messieurs, peau de veau et peau de chèvre, à élastiques, semelles cousues à la main, valant **18 à 20 francs,**
à neuf francs.

1100 paires de souliers pour hommes, forts, ferrés, peau d'empeigne, chevillés en bois à la main, valant **11 à 12 francs,**
à six francs quatre-vingt centimes.

Prix-courant pour enfants et fillettes

Souliers d'enfants, cuir,	à fr. 0,55
» » cuir verni et chagrin, solide, nos 17 à 20,	à fr. 1.10
Bottines d'enfants, montantes, lasting, galoche vernie, à boutons et talons, nos 21 à 25,	» 2.50
Bottines d'enfants, montantes, étoffe quadrillée, galoche chagrin, à boutons et talons, nos 22 à 26,	» 2.75
Bottines d'enfants, montantes, peau de veau, à boutons et talons, nos 22 à 25,	» 3.80
Bottines d'enfants, montantes, peau de chèvre, 1/2 talons, nos 22 à 25,	» 2.20
Pantoufles d'enfants, canevas, semelles cuir, nos 24 à 29,	» 1.10
» fillettes, » » » 30 à 34,	» 1.25
Polonaises pour enfants, peau de chèvre, galoche peau de veau, crochets et à talons, tige 16 centimètres de hauteur, nos 26 à 29, **valant** fr. 8.50	» 3.90
Idem, nos 30 à 34, valant fr. 10	» 4.90
Souliers Richelieu, peau de chèvre, pour enfants,	» 2.10

Prix-courant des pantoufles de dames et messieurs

Pantoufles en étoffe quadrillée, semelles cuir, pour dames,	à fr. 1.35
Pantoufles en canevas couleur, semelles cuir, pour dames	» 1.50
Pantoufles en peau de chèvre, pour dames,	» 2.80
» lasting, cousues, avec élastiques sur le pied, pour dames,	» 2 60
Pantoufles brodées, 1re qualité, sans talons, pr dames,	» 2.90
» » » avec » »	» 3.25
» » » » » pr hommes	» 4.25
» en cuir, avec talons, pour hommes,	» 5.75
» en peau de veau, chevillées en bois à la main, pour hommes,	» 8.50

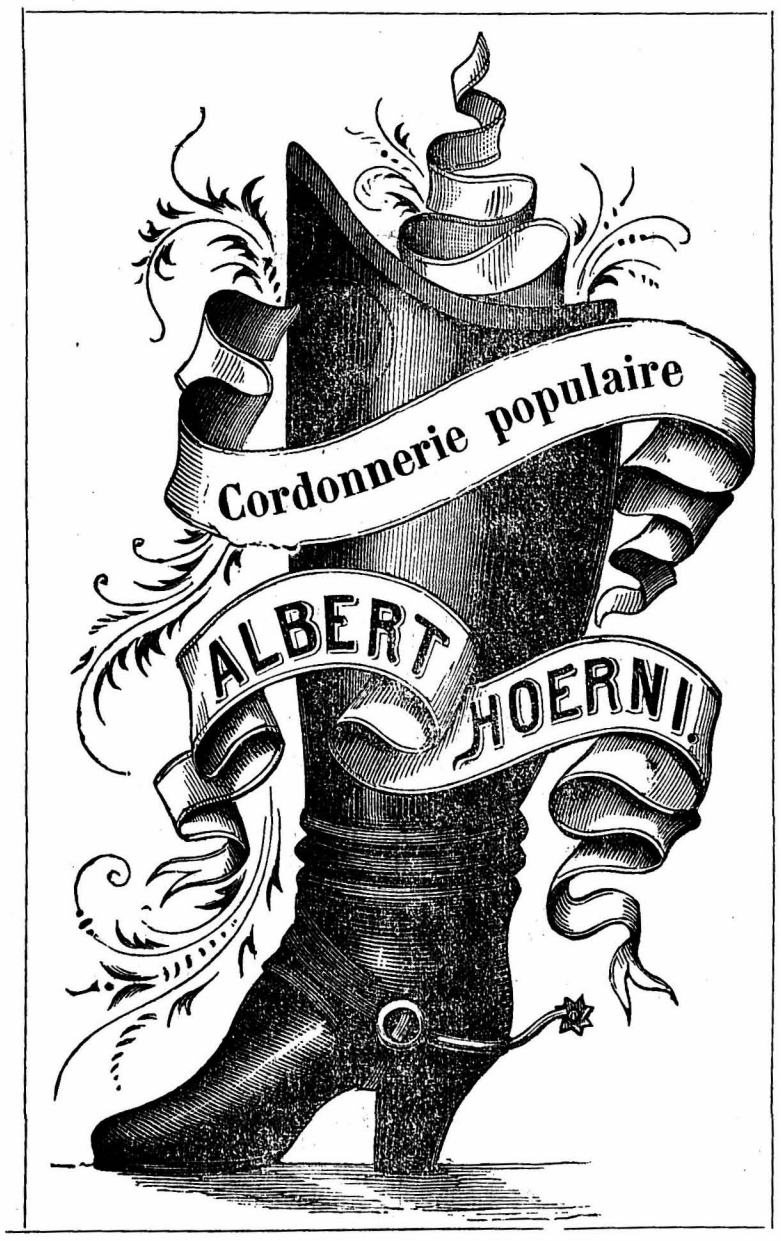

Prix-courant pour dames

Bottines à élastiques, très fortes, en peau et à talons,	à fr. 5.30
» » peau de chagrin, cousues, doubles semelles, à talons,	» 7.50
Bottines à élastiques, peau de chèvre, doubles semelles, à talons,	» 8.50
Bottines à élastiques, peau de veau très solide, doubles semelles, à talons,	» 7.25
Bottines à lacets, peau, très solides, ferrées,	» 6.75
Bottines à élastiques, veau mat, cousues à la main, tiges 19 cm. de hauteur, **valant fr. 17,**	» 11.80
Bottines à élastiques, façon chevreau, cousues à la main, très élégantes,	» 10.75
Bottines à boutons, peau de chèvre, forme élégante, coupe droite,	» 11.50
Bottines à boutons, veau mat, cousues,	» 11.50
» » » nouveauté,	» 16.75
» » chevreau, coupe droite,	» 17.50
» œillet, chèvre, coupe droite, tige 20 cm. de hauteur, forme élégante,	» 9.75

Prix-courant des bottines pour hommes

Bottines en peau de veau, à élastiques, chevillées en bois à la main,	à fr. 11.75
Bottines en peau de veau, doubles semelles, à élastiques,	» 9.75
Bottines en peau de veau, doubles semelles, à crochets,	» 9.80
Bottines en peau de veau, doubles semelles, à crochets, (souliers militaires),	» 13.50
Bottines en peau de veau, triples semelles, à crochets, cousues à la main (souliers d'ordonnance pour militaires),	» 17 50
Bottines en peau de veau, simple sem., bouts anglais, cousues à la main, talons bas, forme élégante,	» 14.75
Souliers Richelieu, en peau de veau, 1re qualité,	» 11.75
» bains de mer,	» 3.75

Grand assortiment de bottes ferrées et bottes militaire. — Choix immense en souliers Richelieu pour hommes, dames et enfants.
Riche assortiment en bottines de dames.

Pour faciliter les acheteurs des environs, l'on payera à toute personne achetant pour la somme de 26 fr. 50, les billets de chemin de fer, postes et bateaux à vapeur, aller et retour, des localités ci-après :

CHEMIN DE FER			*BATEAU A VAPEUR*		*POSTES*
Auvernier	Cressier	Bevaix	Cudrefin	Cortaillod	Cernier
Noiraigue	Landeron	Gorgier-St-Aubin	La Sauge	Chez-le-Bart	Dombresson
Travers	Neuveville	Corcelles	Sugiez	Portalban	Fontaines
St-Blaise	Colombier	Chambrelien	Morat	Chevroux	Anet
Cornaux	Boudry	Coffrane	Serrières	Estavayer	
			Auvernier		

RACCOMMODAGES PROMPTS ET SOLIDES

Une paire d'espadrilles est remise gratuitement à toute personne achetant pour la somme de 12 fr. 75.

Se recommande, **Albert HŒRNI.**

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, **rue du Tertre,** deux appartements de 3 pièces et dépendances, à des prix modérés. S'adr. à M. Frédéric Convert, rue du Musée 7.

Un logement de 4 chambres et dépendances, **remis complétement à neuf** et situé à un permier étage, est à remettre.

S'adr. à **J.-Albert Ducommun, agent d'affaires, à Neuchâtel.**

Séjour d'été

Pour la saison d'été, on offre à louer **le château de Fenin,** avec ameublement.

Pour visiter l'immeuble, s'adresser à Mme Marianne Blanchot, à Fenin, et pour les conditions au notaire A. Perregaux-Dielf, à Fontaines.

Dès St-Jean 1887, on offre à louer, pour cause de départ, un beau logement, d'un prix moyen et avantageux, situé dans l'un des nouveaux quartiers, à proximité de la poste et du centre de la ville. S'adr. pour renseignements et pour visiter le logement, rue de l'Hôpital 4, au 1er étage.

A louer, **rue des Moulins,** 3 appartements de 2 pièces et dépendances. S'adr. à M. Frédéric Convert, rue du Musée 7.

Sont à louer :

Une belle grande salle à un premier étage et au centre de la ville ;

Un premier étage de 4 chambres et dépendances au centre de la ville ;

Un deuxième étage de 2 chambres, cuisine et bûcher, aussi au centre de la ville.

S'adr. à **J.-Albert Ducommun, agent d'affaires, à Neuchâtel.**

Pour séjour d'été, à louer à Dombresson un logement, 1er étage, composé de **sept** chambres. S'adresser à Pierre Gutknecht, fermier, à Dombresson.

CHAMBRES A LOUER

Pour deux messieurs rangés, une jolie grande chambre meublée, à deux fenêtres, avec balcon, exposée au soleil ; vue magnifique. S'adresser Parcs 7.

Chambre meublée à louer, pour messieurs. Rue de l'Industrie 22, 3me étage.

Chambre bien meublée pour un monsieur. Prix : 16 fr. Ecluse 2, 2me étage.

116 A louer une jolie chambre meublée, au soleil levant, Evole, près de la Place du Marché. S'adresser au bureau d'avis.

A louer une chambre meublée, indépendante. S'adresser au 1er étage, rue Saint-Maurice 8.

A louer une belle chambre meublée. Avenue du Crêt 12, au 3me étage.

Une chambre meublée à louer, rue de l'Industrie 5, rez-de-chaussée.

A louer une grande chambre meublée. Rue de l'Hôpital 5, au 1er.

Chambre meublée. Place d'Armes 5, 2me étage.

128 A louer une chambre meublée. S'adresser au bureau de la feuille.

A louer une chambre meublée, située au soleil, rue du Château n° 4, au 1er.

62 A louer, pour un monsieur, une jolie chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.

982 A louer de suite une jolie grande chambre meublée. S'adr. au bureau de la feuille.

A louer, rue des Chavannes 12, une cave très fraîche avec petite remise attenante. S'adresser à M. Rochat, pâtissier, Grand'rue.

47 **A quelques pas de l'Académie, chambres meublées à louer. Pension si on le désire. S'adr. au bureau de la feuille.**

LOCATIONS DIVERSES

A louer, dans une des plus belles expositions de la ville, un beau et grand **magasin** pouvant être partagé en deux. S'adresser rue de la Treille 11.

A remettre de suite un petit magasin. S'adr. Hôtel de la Croix Fédérale.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer **pour l'été** une maison de campagne ou un bon appartement meublé, à proximité de la ville ou d'une station de chemin de fer. Adresser les offres par écrit au bureau d'avis sous les initiales E. Z. 142.

OFFRES DE SERVICES

Un jeune homme de la Suisse allemande, âgé de 18 ans, robuste, qui sait bien traire, demande à entrer comme domestique, où il aurait l'occasion d'apprendre le français. S'adresser chez M. **Baumberger**, Ecluse 5.

Une jeune fille munie de bonnes références, cherche une place pour la cuisine ou pour tout faire dans un petit ménage soigné. S'adr. rue du Seyon 11, 2me étage.

Une jeune fille recommandable, âgée de 16 ans, désirant apprendre le français, cherche une place comme aide dans un petit ménage ou dans un magasin. On ne demanderait point de gage, mais un bon traitement. S'adresser pour renseignements à M. G. Pœtzsch, doreur, rue Purry.

☛ Domestiques de confiance sont placés en tout temps par Mme A. Fischer, à Berthoud (Berne).

Une personne de 25 ans, recommandable, désire se placer comme femme de chambre; elle connaît bien la couture. S'adresser Port Roulant 8, chez Mme Lambert.

Deux filles pour faire un ménage soigné sont à placer tout de suite; bonnes recommandations. S'adresser à Mme Depiétro, rue de la Treille 7.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande de suite une personne de toute confiance, pour faire un ménage et soigner une malade. S'adresser rue du Seyon 28, au 3me étage, de 10 heures à midi, et de 2 à 3 1/2 heures.

On demande pour le 15 mai une fille allemande aimant les enfants. S'adresser Temple-Neuf n° 9, au 1er étage.

143 On demande, pour entrer de suite, une bonne fille de confiance, sachant faire une bonne cuisine bourgeoise et connaissant si possible le français et l'allemand. Le bureau du journal indiquera.

Plusieurs jeunes filles de ménage, bien recommandées, trouveraient à se placer, S'adresser à Mme Geppert, bureau de placement patenté, Ecluse 5.

147 On demande, pour une maison d'aliénés, une femme de chambre-infirmière forte, robuste et courageuse. Entrée immédiate. Le bureau du journal donnera l'adresse.

Demandes de domestiques

Le bureau de placement de Madame Staub, rue des Epancheurs n° 11, à Neuchâtel, demande de suite plusieurs premiers portiers, portiers d'étage, portiers-conducteurs, cuisinières d'hôtel et bourgeoises, femmes de chambre, sommelières de café et de salle. Tous ces employés doivent être pourvus d'excellentes recommandations.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande pour tout de suite et pour quelque temps, une personne d'expérience qui puisse diriger les ouvrages à l'établissement du Prébarreau. S'adresser à Mme DuPasquier, à la Grande Rochette.

Un bon **garçon boulanger** du canton de Berne aimerait se placer le plus tôt possible chez un maître boulanger, dans la Suisse française. S'adresser à la Pension ouvrière, à Neuchâtel.

Une demoiselle expérimentée, parlant le français, l'allemand et l'anglais, cherche à se placer. Faire les offres **franco** sous les initiales M. S. 146, au bureau de la feuille.

Pour entrer de suite chez une bonne **tailleuse pour dames** à Zurich, on cherche une **première ouvrière** ainsi que **2 à 3 jeunes filles** désirant se perfectionner. Offres sous chiffres H. 2091 Z., à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Zurich.**

Un jeune homme ayant fini ses classes, pourrait entrer de suite dans une étude de notaire de la ville. Ecrire case postale n° 163, Neuchâtel.

APPRENTISSAGES

On demande une apprentie tailleuse connaissant la couture, et si possible dispensée des écoles. Entrée de suite. S'adr. à Mademoiselle Laure Bourquin aux Geneveys s/Coffrane.

Demande d'apprenti

Un jeune homme intelligent et de bonne conduite pourrait entrer de suite comme apprenti maréchal. S'adresser à M. Pierre Gallino, maréchal, à Colombier.

On demande à Berne, comme apprenti boulanger-pâtissier, un jeune homme robuste, qui aurait l'occasion d'apprendre l'allemand. S'adr. pour renseignements à M. Kneubühl, à Auvernier.

Un jeune homme robuste, ayant fait sa première communion, pourrait entrer de suite chez E. Bracher, boulanger.

On demande une apprentie blanchisseuse rue St-Maurice 10, chez Mlle Planche.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Il s'est égaré depuis mardi après-midi une **jeune chatte** gris-cendré. La personne qui en aurait pris soin est priée d'en donner avis au magasin Pettavel frères.

AVIS DIVERS

Place pour un pensionnaire, avec chambre, chez M. Albert Thévenaz, Evole 1. — On recevrait également deux pensionnaires pour la table.

Prêt hypothécaire

On demande à emprunter fr. 17,000 sur première hypothèque, à 4 %. Garanties de premier ordre. S'adresser Etude du notaire Barrelet, à Colombier.

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES sera assemblée le jeudi 12 mai 1887, à 8 heures du soir, à l'Académie. — Election de M. Alfred Bellenot et communications diverses.

Votation des 14 et 15 mai 1887

ASSEMBLÉE POPULAIRE

à la TONHALLE de Neuchâtel

le vendredi 13 mai 1887

à 8 1/2 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

Conférence sur la révision des articles 64 à 70 de la Constitution cantonale concernant la réforme communale et sur la loi fédérale concernant les spiritueux.

Le Comité d'initiative.

Hôtel de l'Étoile, St-Aubin.

Dimanche 15 mai 1887, dès 3 heures de l'après-midi

BAL

BON ORCHESTRE

Le tenancier.

ÉCHANGE

Une honorable famille du canton de Glaris cherche à placer son fils à Neuchâtel, en échange d'un garçon ou d'une fille. Bonnes écoles. Vie de famille. Adresser les offres par écrit, à M. J. Knecht, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Société suisse d'aquarellistes

EXPOSITION A NEUCHATEL
Galerie Léopold Robert, du 1er au 20 mai,
ouverte de 10 à 6 h. ; le dimanche de 11 à 6 heures. — Entrée : 50 cent. Abonnement : 2 francs. (H. 84 N.)

On demande un bon crieur pour colporter *La Tribune de Genève.* S'adr. au magasin de cigares Beaujon, Place Purry 1.

PENSION TSCHUGG

PRÈS CERLIER

(Bateaux à vapeur entre Neuveville et Cerlier.)

est ouverte. — Prix de pension: 3 fr. Chambre y compris. (H. 1634 Y.)

CHANÉLAZ

M. C. Ritzmann a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances et au public en général, que l'**Hôtel-Pension** et le **Restaurant** seront ouverts à partir du **14 mai.**

L'établissement de bains et d'hydrothérapie, dirigé par un doucheur et une doucheuse entendus, s'ouvrira le **1er juin.**

Prix très modérés.

État-Civil de Coffrane, Geneveys et Montmollin.

MARS ET AVRIL 1887

Mariages.

Eugène-Emile Chatelain, agriculteur, Bernois, domicilié à Sombeval, et Augustine-Elisabeth L'Eplattenier, des Geneveys, domiciliée à Cormoret.

William Bourquin, avocat, de Coffrane, domicilié à la Chaux-de-Fonds, et Louise-Fernande Jacot, de et au Locle.

William-Jean-Ernest Magnin, faiseur de ressorts, de Coffrane, et Louise-Jenny Nicolet, de la Sagne, les deux domiciliés à Saint-Imier.

Naissances.

6 mars. Enfant du sexe masculin, né-mort, à Etienne Arn et à Maria née Tierstein, Bernois, domicilié aux Geneveys.

7. Hélène, à Christian-Samuel Stübi et à Louise née Bourquin, Bernoise, domiciliée à Montmollin.

15. François-Louis, à Jean-Joseph Andrey et à Anna-Maria née Hofer, Fribourgeois, domicilié aux Geneveys.

17. William, à Jacob Seiler et à Sophie née Vuithier, Thurgovien, domicilié à Coffrane.

23. Henri, à Numa-François Ecuyer et à Hélène-Elisa née Kipfer, de Vernéaz, domicilié aux Geneveys.

28. Marie-Louise-Adèle, à Fritz-Albert Perrinjaquet et à Victorine née Fahrny, de Travers, domicilié à Crottet, rière les Geneveys.

10 avril. John-Auguste, à Jules-Frédéric Schenk et à Agathe née Martin, Bernois, domicilié à Serroue.

18. Armand-Henri, à Jules Poyet et à Henriette-Anna-Lucia née Bolle, Vaudois, domicilié à Coffrane.

25. Marie-Antoinette, à Louis-Emile Perret et à Emma Pauline née Gerber, des Planchettes, domicilié aux Geneveys.

Décès.

24 mars. Marie-Thérèse L'Eplattenier, célibataire, domiciliée à Coffrane, née le 8 novembre 1831.

1er avril. Joseph-Antoine Ferrero, époux de Marie-Madelaine-Cécile née Bianchetti, Tyrolien, domicilié à Crottet, rière les Geneveys, né le 26 mai 1863.

14. Luc Kænel, fils de Jean-Henri et de Marie-Elise née Jacot, Bernois, domicilié à Coffrane, né le 28 octobre 1886.

16. Frida-Bertha Widmer, fille de Paul-Justin et de Catharina née Schenk, Bernoise, domiciliée aux Geneveys, née le 27 janvier 1887.

20. Alfred-Jacob Haldimann, fils de Jacob et de Madelaine née Von Almen, Bernois, domicilié à Montmollin, né le 20 novembre 1880.

26. John-Auguste Schenk, fils de Jules-Frédéric et de Agathe née Martin, Bernois, domicilié à Serroue, rière Coffrane, né le 10 avril 1887.

NOUS RECOMMANDONS à nos lecteurs le **BAUME SUISSE** dont la découverte fait actuellement la plus grande sensation à Paris et qui est le premier remède à base médicale, enlevant radicalement avec les racines et sans douleurs les **CORS AUX PIEDS, DURILLONS, etc.** Grâce à ce merveilleux produit parisien il n'y aura plus d'accidents terribles, causés par les instruments tranchants; le véritable **Baume Suisse** porte la croix rouge et se vend **1 fr. 50 c.** (franco poste contre envoi de 1 fr. 60 c.), au dépôt général pour la Suisse : Pharmacie **CHOPARD,** à **Couvet** (Neuchâtel), et toutes les pharmacies.

Bibliothèque populaire de la Suisse romande. — Sommaire du numéro D'AVRIL :

I. Les Compey, nouvelle historique par Ch. Buet (fin). — II. Marc Monnier, essai biographique par Berthe Vadier. — III. Biskra et le Sahara (suite) par Loys Redys. — IV. Marcel Fresnay, épisode de la guerre de 1870, par J. Boillot-Robert. — V. La littérature en France, par D. Meunier. — VI. Les Rogations, par Mario ***. — VII. Premier amour, par J. Mosimann. — VIII. La Xénomanie, des Allemands, par H. Aubert. — IX. Poésie : *Histoire d'un vieux chapeau,* par E. Imbert. — X. Chronique du mois, par F. de Spengler. — XI. Concours littéraire de la Suisse romande. — XII. Comptes-rendus.

Chaque mois un volume de 225 à 250 pag.

ABONNEMENT : Suisse, 12 fr. Union postale, 15 fr. — L'abonnement est annuel et part du 1er janvier.

Bureaux d'administration : Imprimerie JAUNIN FRÈRES, 21, rue du Pont, LAUSANNE.

*** *L'Univers illustré* du 7 mai est pris tout entier par Gyp qui, dans une étourdissante fantaisie, toute semée de croquis humoristiques, y rend compte du Salon de 1887.

RÉUNION COMMERCIALE, 11 mai 1887

	Prix fait	Demandé	Offert
Banque Commerciale	—	555	575
Crédit foncier neuchâtelois	580	580	—
Suisse-Occidentale	—	140	150
Immeuble Chatoney	—	525	—
Banque du Locle	—	650	—
Fabrique de télégraphes	190	—	220
Hôtel de Chaumont	—	—	100
Société des Eaux	—	520	—
La Neuchâteloise	—	—	450
Grande Brasserie	—	—	800
Fab. de ciment St-Sulpice	—	—	500
Fab. de ciment Convers	—	—	—
Société typographique	—	—	—
Cable Electrique Cortaillod	—	—	—
Franco-Suisse obl., 3 3/4 %	—	420	—
Chaux-de-Fonds 4 1/2 nouv.	—	101	—
Société technique 3 % 5/375	—	—	200
» » 3 % 5/500	—	—	450
Banque Cantonale 4 %.	—	101	—
Etat de Neuchâtel 4 %.	—	101	—
» » 4 1/2 %.	—	101,50	—
Oblig. Crédit foncier 4 1/2 %	—	101,50	—
Obligat. municip. 4 1/2 %.	—	101,50	—
» » 4 %.	—	101	—
» » 3 1/2 %.	—	96,50	—
Lots municipaux	—	16	18
Ciment St-Sulpice 5 %.	—	101	—
Grande Brasserie 4 1/2 %.	—	101	—

La loi sur les spiritueux.

Notre numéro du 4 mai contenait l'Adresse au peuple neuchâtelois, dans laquelle le Grand Conseil a exposé les raisons qui militent en faveur de l'adoption de la loi concernant les spiritueux. Dans le but de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'autre côté de la question, nous publions aujourd'hui presque en entier un article du *Journal de Genève* résumant les appréciations des adversaires de la loi :

.... « Les lois doivent être simples, claires, chacun doit pouvoir comprendre facilement les devoirs qu'elles lui imposent. La loi sur les spiritueux, que nos lecteurs ont sous les yeux, est obscure, mal rédigée, multiplie les règles et les exceptions, si bien qu'il est presque impossible de se rendre compte de ce qu'en sera le fonctionnement.

« Le but que s'est proposé le législateur est avant tout de procurer aux cantons à ohmgeld une recette qui vînt prendre dans leurs budgets la place des droits d'entrée supprimés.

« Pour remplacer un impôt cantonal de trois millions, on crée un impôt fédéral de neuf à dix millions. Que les gouvernements s'en félicitent, c'est naturel. Mais nous doutons qu'il en soit de même des contribuables qui vont voir s'ajouter une nouvelle charge de *trois francs cinquante centimes* par tête aux impôts fédéraux qu'ils paient déjà.

« Le nouvel impôt prend la forme d'un monopole de fabrication. Nous sommes adversaires des monopoles qui limitent l'activité individuelle et privent toute une catégorie de citoyens de leur gagne-pain.

« Il est vrai que les lésés sont des distillateurs et des marchands de spiritueux, et que pour ceux-là les partisans de la loi n'ont pas assez de sarcasmes. Singulière contradiction de la part de gens qui, bien loin d'interdire la fabrication de l'alcool, veulent en faire un nouveau service public ! On prétend vouloir combattre la consommation de l'alcool, et l'on charge la Confédération de le fabriquer et de le vendre. Bien plus, on la place dans cette alternative, ou de maintenir le chiffre actuel de la consommation, ou de voir diminuer les recettes qui lui sont indispensables pour désintéresser les cantons à ohmgeld.

« Nous avons déjà examiné la loi au point de vue moral et hygiénique. Nous avons vu que le Conseil fédéral reconnaît lui-même que la consommation dans les auberges et les débits ne sera pas restreinte. On espère seulement atteindre dans une certaine mesure la consommation à domicile. Résultat trop mince et surtout trop incertain pour nous faire passer par-dessus les multiples inconvénients de la loi.

« Au moins la qualité de l'alcool sera-t-elle améliorée ? Verrons-nous disparaître ces essences toxiques qui en augmentent l'effet pernicieux ? La Société d'hygiène de Genève, qu'on ne saurait accuser de parti-pris, n'est pas de cet avis. L'alcool rectifié, tel que la Confédération le livrera, devra, pour être buvable, être additionné d'huiles odorantes, plus dangereuses lorsqu'elles sont ajoutées artificiellement au trois-six que lorsqu'elles s'y trouvent à l'état naturel.

« La loi nouvelle, conformément à la Constitution fédérale, ne frappe pas la production indigène des alcools de vins, de marc, de lie, de fruits à noyaux et à pépins, etc. En revanche elle frappe d'un droit de 80 fr. par quintal métrique l'importation des mêmes eaux-de-vies, dites de qualité supérieure. C'est là une mesure purement protectionniste, que ne justifient nullement les intérêts de la morale et de l'hygiène. Le consommateur qui verra les rhums, les cognacs, les anisettes et autres liqueurs fines authentiques, remplacés par des contrefaçons suisses, sera le premier à en souffrir.

« Enfin l'application du système du monopole nécessitera l'emploi de mesures inquisitoriales et la mise en activité d'innombrables fonctionnaires fiscaux.

« Les partisans du monopole soutiennent, il est vrai, que c'est justement pour éviter l'institution des « rats de cave » qu'on a préféré ce système à celui de l'impôt. Ici, nous avouons n'y plus rien comprendre. Ne saute-t-il pas aux yeux que l'élévation du prix de vente de l'alcool provoquera l'installation de nombreuses distilleries clandestines dont les propriétaires chercheront à réaliser pour eux-mêmes le bénéfice que prétend se réserver la Confédération ?

« Et comment l'empêcher, comment s'assurer, sinon par d'incessantes inspections et visites domiciliaires, que le distillateur de marc, de cerises, de gentianes ou de genièvre n'introduira pas dans son alambic les pommes de terre prohibées ?

« Le législateur fédéral l'a si bien compris, qu'il ne s'est pas borné à frapper les contrevenants de pénalités très fortes, il a introduit en outre le système odieux des primes de dénonciation, qui, en poussant chaque pauvre diable à se faire policier et délateur, choque profondément notre sens moral.

« Voilà plus de raisons qu'il n'en faudrait pour nous engager à voter *non* dimanche. »

M. Clerc, chef du département de l'instruction publique et des cultes, adresse aux pasteurs, aux membres du synode de l'église nationale et aux instituteurs du canton de Neuchâtel, une circulaire pour les prier de bien vouloir user de l'influence incontestable dont ils jouissent dans leurs milieux respectifs pour amener à la tentative économique et surtout morale de nos autorités fédérales le plus d'adhésions possible.

NOUVELLES POLITIQUES

Angleterre

Le parti irlandais poursuit son enquête sur l'origine de la lettre attribuée à M. Parnell que le *Times* a récemment publiée. D'après une dépêche de New-York, M. Patrick Egan serait parvenu à faire admettre par un comité d'arbitres dans cette ville que ce document est un faux imputable à un certain Piggott dont plusieurs lettres ont été reconnues comme étant de la même main que le billet autographié dans le journal anglais.

Italie

Le vapeur *Washington* a quitté Naples emportant pour Massaoua 332 hommes et des munitions.

On considère à Rome comme certain que les Italiens entreprendront cet été une campagne contre les Abyssins.

Une dépêche de Massaoua dit que le général Saletta a sommé derechef Ras-Alula, au nom du gouvernement italien, de relâcher M. Savoiroux. La réponse n'est pas encore parvenue.

NOUVELLES SUISSES

Lucerne. — Le *Luzerner Tagblatt* annonce que le sieur J. Meier, ex-suppléant du tribunal et administrateur de la Caisse d'Epargne de Grosswangen, s'est enfui par delà les mers. Meier était sous le coup de poursuites criminelles pour faux et détournement.

Saint-Gall. — Mercredi, pendant la traversée du vapeur l'*Olga*, de Friedrichshafen à Rorschach, un passager a brusquement sauté à l'eau à la hauteur d'Arbon.

M. Eberhardt, caissier du bateau, n'hésita pas une seconde à se jeter au secours de l'inconnu et il parvint à le ramener à bord sain et sauf.

Bale-Ville. — Lundi soir l'ancien vice-roi d'Egypte, Ismaïl-Pacha, a quitté l'hôtel des Trois-Rois, à Bâle, où il avait passé une journée, pour continuer son voyage en Europe : il était en compagnie de quatre de ses femmes, et de deux autres personnes du sexe féminin, et avait une suite de douze serviteurs. Le pacha, disent les *Basler-Nachrichten*, est un homme de petite taille, un peu vieilli, ayant l'apparence d'un bon bourgeois de Bâle, et possédant une qualité fort appréciée dans les lieux où il passe, celle de tout payer largement et en napoléons.

Soleure. — La première enquête faite au sujet de la déconfiture de la fabrique d'horlogerie Roth et Cᵉ, a permis de constater que depuis une dizaine d'années la fabrique se maintenait par des expédients. Elle avait perdu avec le nommé Schlæfli, à Londres, actuellement aux Etats-Unis, environ 400,000 fr., et malgré cette perte on avait réussi à présenter un bilan avec boni de 70,000 fr.

Vaud. — Lundi après-midi, un sieur Crausaz a été atteint près de Trey par le train se dirigeant sur Payerne. Il a été relevé avec les deux jambes coupées et de fortes contusions, puis transporté à l'infirmerie de Payerne. Son état est des plus graves.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Le Grand Conseil se réunira lundi prochain, 16 mai, en session ordinaire de printemps.

L'ordre du jour ne comprendra pas moins de 73 objets différents. La plupart sont un héritage des précédentes sessions.

L'Assurance mutuelle contre le phylloxéra.

La commission administrative vient de publier son rapport sur l'exercice de 1886.

En ce qui concerne la maladie, nous y trouvons que les résultats obtenus pendant sept années de lutte encouragent à continuer.

Le rapport s'occupe de l'introduction de plans américains dans notre vignoble neuchâtelois et il la combat comme incompatible avec le but que poursuit l'assurance. A ce sujet les expériences qui sont poursuivies en France, dans les vignobles placés dans des conditions analogues aux nôtres, pourront nous être très utiles.

La commission administrative a eu trois séances pendant l'année. Dans la dernière de ces séances qui a eu lieu le 4 novembre, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur du maintien de l'Association des propriétaires de vignes.

Le mouvement de la caisse a été le suivant :

Recettes générales . .	fr.	86,040 04
Dépenses générales .	»	85,998 10
En caisse	fr.	41 94

Ce solde en caisse de 41 fr. 94 réduit à 21,819 fr. le compte des déficits précédents.

La subvention de l'Etat a été de 5,000 francs ; l'indemnité fédérale de 18,001 fr. 70 cent. et les cotisations des propriétaires se sont élevées à 31,019 fr. 39.

Les frais généraux ont été de 1,073 fr. 25 cent., les frais de traitement des vignes ont coûté 34,264 fr. 50 ; les indemnités payées aux propriétaires de vignes phylloxérées ont atteint le chiffre de 3,684 fr. 35. Intérêts et commission 1,921 fr. 60.

Protection des jeunes filles placées à l'étranger.

Dans sa séance du 3 mai, le Conseil d'Etat a pris, en exécution de l'art. 6 du concordat de 1875 pour la protection des jeunes filles placées à l'étranger, l'arrêté suivant :

Article 1ᵉʳ. — Le comité de patronage pour la protection des institutrices, gouvernantes et bonnes placées à l'étranger, est reconstitué.

Sont appelés à en faire partie, les citoyens : Petitpierre, Alphonse, ministre ; de Perregaux, Frédéric, député ; Courvoisier, Eugène, diacre ; Lecoultre, Jules, professeur, et de Bosset, Frédéric, Dʳ en droit, domiciliés à Neuchâtel.

Art. 2. — Les membres de ce comité sont autorisés à entrer en relations directes avec les légations et les consulats, ainsi qu'avec les *homes suisses* et les comités de secours dans les villes étrangères en se conformant aux règlements généraux et spéciaux adoptés par la conférence des cantons du concordat.

Art. 3. — L'œuvre de placement établie au N° 1 de la rue du Môle, à Neuchâtel, qui fonctionne gratuitement sous la direction du comité de patronage, est recommandée officiellement pour tout ce qui se rapporte au placement des jeunes filles à l'étranger.

Art. 4. — Le comité de patronage fera rapport à la fin de chaque année au département de police sur les résultats de son activité.

Concours d'horlogerie.

Le comité-directeur du *Journal suisse d'horlogerie* a décidé d'ouvrir un concours pour des mémoires inédits sur le « mécanisme de la minuterie et de la mise à l'heure» dans les montres simples et dans les montres à complications.

Les travaux peuvent êtres écrits en français, en allemand ou en anglais. Ils devront être envoyés au comité-directeur du *Journal suisse d'horlogerie* jusqu'au 30 septembre 1887, dernier délai.

Une somme en espèces de 150 francs sera appliquée, s'il y a lieu, à un ou plusieurs prix.

Chaque mémoire devra porter une devise ou un chiffre qui sera répété sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Statistique. — Il y a eu, en 1886, dans notre canton, 357 inscriptions au registre du commerce, ayant produit 2,073 fr. 50. Le cinquième de cette somme a été versé à la Confédération, en 412 fr. 10.

Le canton de Neuchâtel comptait, au 31 décembre dernier, 857 établissements publics (hôtels, auberges, cafés et pintes), soit un établissement pour 124 âmes de la population totale. Au 31 décembre 1885, il en comptait deux de moins. Il a, de plus, 45 cercles ou établissements privés.

Locle. — Parmi les passagers de la *Champagne* se trouvait un jeune homme du Locle, M. Otto Deck, qui a été sauvé.

CHRONIQUE LOCALE

La Société de Belles-Lettres fête aujourd'hui l'inauguration du buste d'Agassiz qu'elle a élevé dans le nouveau bâtiment académique.

On sait que cette société d'étudiants a destiné depuis plusieurs années à cet objet le produit de ses soirées dramatiques et littéraires. C'est donc à elle que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de cet hommage rendu à notre illustre compatriote et d'avoir mené à bien cette entreprise. Cependant les Bellettriens n'en ont pas moins dans cette fête fait une part gracieuse aux autorités, aux professeurs, aux autres sociétés d'étudiants. Tous ces facteurs seront représentés au cortège et à la cérémonie dans l'Aula.

M. Iguel, qui a sculpté le buste d'Agassiz, est arrivé hier à Neuchâtel pour assister à la fête.

Au moment où nous mettons sous presse les premiers groupes arrivent sur la place du Gymnase pour la formation du cortège.

A la séance du 28 avril de la Société des sciences naturelles, M. le Dʳ R. Weber, prof., a démontré par expérience la rotation de la terre, expérience qui n'a pas été faite à Neuchâtel depuis environ 30 ans. M. Weber a d'abord rappelé à l'assemblée le raisonnement qui a conduit Fonsanlt à faire sa célèbre expérience du pendule, ainsi que les phénomènes qu'on doit observer aux pôles et à l'équateur. Aux pôles le plan du pendule fait une rotation entière par rapport à la terre en 24 heures, à Neuchâtel ce temps est de 32 h. 48 m., et à l'équateur la rotation est nulle. — Pour faire l'expérience, M. Weber avait suspendu le pendule au plafond de l'escalier central de l'Académie. Sa lentille se terminait par une pointe fixe, qui inscrivait toutes les cinq minutes le plan d'oscillation sur une petite planchette noircie au noir de fumée. Cette planchette étant à 126 cm. de la verticale, l'arc découpé, en ces cinq minutes, fut de 2 cm.

Depuis quelques jours, Boudry est relié au réseau téléphonique Colombier-Neuchâtel.

Grand tir annuel de la Compagnie des Mousquetaires.

Résultat général

Cible Société

Prix		Degrés
1. Jules Dessoulavy, Neuchâtel,		2310
2. César Perrin, Colombier,		3410
3. Albert Hœrni, Neuchâtel,		4200
4. Paul Widmann, Peseux,		4590
5. Gustave Amiet, Boudry,		5220
6. Alcide Hirschy, Neuchâtel,		5530
7. Emile Haller,	»	5870
8. Fritz Gendre,	»	6230
9. Christian Calgeer,	»	6440
10. Jean Schelling,	»	7910

Cible Patrie

Prix		Points
1. Widmer, armurier, Ettiswyl,		51
2. Stalder, Madretsch,		51
3. Edouard Yersin, Fleurier,		50
4. Alcide Hirschy, Neuchâtel,		49
5. Fritz Leuzinger, Ch.-de-Fonds,		48
6. Gustave Robert, Marin,		48
7. Auguste Ribaux, Neuchâtel,		46
8. G. Vœgeli, Serrières,		46
9. Joseph Quadri, Ch.-de-Fonds,		46
10. Gustave Dubois,	»	46

Cible Jura.

Prix		Degrés
1. César Leuba, Fleurier,		780
2. César Perrin, Colombier,		1080
3. Ariste Robert, Ch.-de-Fonds,		1140
4. Arnold Heger,	»	1220
5. Alfred Bourquin, Neuchâtel,		1310
6. Justin Huguenin, Ch.-de-Fonds,		1320
7. Widmer, armurier, Ettiswyl,		1380
8. Ed. Haberthur, Ch.-de-Fonds,		1460
9. Georges Lutz, Neuchâtel,		1550
10. Alf. Zuberbühler, Ch.-de-Fonds,		1610

Cible Militaire

Prix		Points
1. Alcide Hirschy, Neuchâtel		236,5
2. Alfred Bourquin,	»	224,4
3. Ariste Robert, Ch.-de-Fonds,		223,3
4. Louis Berger, Neuchâtel,		221,1
5. Christian Calgeer, Neuchâtel,		210
6. César Perrin, Colombier,		209
7. Edouard Boillot, Ch.-de-Fonds,		206,8
8. Paul Bovet, Neuchâtel,		205,7
9. Ed. Haberthur, Ch.-de-Fonds,		200,2
10. Jean Chautems, Colombier,		196,9

Tournantes.

Primes de séries.

1. Ariste Robert, Chaux-de-Fonds.
2. César Perrin, Colombier.
3. Edouard Boillot, Chaux-de-Fonds.
4. Alcide Hirschy, Neuchâtel.
5. Stalder, Madretsch.

Mouches,

Prix		Degrés
1. Ed. Haberthur, Ch.-de-Fonds,		310
2. Arthur Leuba, Noiraigue,		360
3. Ed. Haberthur, Ch.-de-Fonds,		520
4. Charles Benoit, Ch.-de-Fonds.,		550
5. Alfred Bourquin, Neuchâtel,		660
6. Gustave Paris, Fleurier,		950
7. Arthur Leuba, Noiraigue,		960
8. Jules Dessoulavy, Neuchâtel,		990
9. Louis Weber, Cernier,		1000
10. Ulysse Matthey, Cachot,		1040

Votation du 15 mai.

7 mai 1887.

Monsieur le rédacteur.

Voulez-vous m'accorder quelques lignes pour dire à M. P. Jacottet et au « Neuchâtelois » de la *Feuille d'avis* du 7 courant tout le bien que m'a fait la lecture de leurs articles sur le projet de réorganisation communale ? Comme eux je voterai ***NON*** avec énergie, parce que comme eux j'estime que voter *oui*, c'est tuer la Commune, tuer notre vieille nationalité Neuchâteloise.

Je vais même plus loin, — et ici je me sépare en partie de ces messieurs, — je ne puis pas voter l'agrégation facultative et obligatoire de nos Confédérés ; facultative pour eux, obligatoire pour nous dès qu'ils la demandent. Nous serions liés et pas eux !? Prise dans son ensemble, la situation économique de nos Communes est telle que plusieurs ne peuvent plus satisfaire aux besoins de leurs pauvres, et c'est à ce moment qu'on nous demande de convier nos Confédérés à venir partager nos droits !

Un père de famille dont les affaires sont en mauvais état et qui se demande avec angoisse où il prendra le pain du lendemain, appelle-t-il ses voisins pour lui aider à manger le peu qui lui reste ? Je ne puis admettre cela.

Enfin je ne trouve pas équitable que dans une question qui intéresse surtout les Communes, les électeurs non Neuchâtelois aient voix égale à la mienne. On me dira peut-être que c'est la loi.... C'est possible, mais c'est pour moi une raison de plus de voter *non*.

Veuillez agréer, M. le rédacteur, etc.

Un vieux Neuchâtelois.

Nous rappelons de nouveau aux personnes qui ont des articles à nous envoyer sur des sujets d'intérêt général ou sur les questions du jour, qu'elles doivent se faire connaître à nous, et que leurs noms ne seront publiés que sur leur demande formelle. Nous ne pourrions tenir compte des communications dont les auteurs ne nous seraient pas connus.

Cour d'assises criminelles.

Audience du mercredi 11 mai 1887.

Est venue l'affaire Rognon et consorts, accusés de vol avec effraction, rue du Temple-Nenf, à Neuchâtel, dans la nuit du 1 au 2 mars.

Les accusés sont Ch. Sauvain, Ch. Rognon, Laurent Wyss, A. Chauvin. Les deux premiers sont prévenus de vol commis de nuit, avec fausses clefs et effraction, dans le magasin d'épicerie de Mme Wullschlegel, pour une valeur supérieure à fr. 100 ; les deux autres prévenus de complicité de vol pour une valeur inférieure à 100 fr.

Ch. Rognon a été condamné à 2 ans de travaux forcés, sans circonstances atténuantes ; Ch. Sauvain à 18 mois de détention, avec circonstances atténuantes ; Laurent Wyss à un mois d'emprisonnement, et A. Chauvin à 15 jours aussi d'emprisonnement.

DERNIERES NOUVELLES

Paris, 11 mai.

M. Goblet a exposé à la commission du budget les désirs conciliants du gouvernement et a renouvelé la proposition de réaliser treize millions d'économies, mais il s'est déclaré prêt à examiner avec elle s'il est possible d'augmenter ce chiffre.

Après le départ de M. Goblet et de M. Dauphin, la commission a déclaré, par 25 voix contre 5, que les économies proposées étaient insuffisantes et a invité le gouvernement à présenter de nouvelles propositions.

Paris, 11 mai.

Une dépêche adressée au *Temps* dit que le bill de coërcition d'Irlande comprend 148 lignes et qu'il a fallu trois semaines pour en faire passer 20.

On croit qu'une crise sérieuse est imminente.

Selon la *Pall-Mall Gazette*, on préparerait soixante cellules dans la prison de Millbank pour emprisonner les députés irlandais.

Berlin, 11 mai.

Pendant les trois premiers mois de l'année, l'émigration en Allemagne a considérablement augmenté. Le chiffre des partants s'élève jusqu'à fin mars à 19,020. Les bruits de guerre ont certainement eu leur influeuce sur cette augmentation.

Berlin, 11 mai.

Le Reichstag a renvoyé à une commission de vingt-huit membres le projet concernant l'impôt sur les alcools.

Barcelone, 11 mai.

L'ouverture de l'exposition universelle de Barcelone a été ajournée au 8 avril 1888.

IMPRIMERIE
H. WOLFRATH & Cie
3, Rue du Temple-Neuf, 3
Impressions en tous genres
Circulaires
Affiches
Brochures
Cartes d'adresse et de visite
Factures - Chèques.

Voir le Supplément.

SUPPLÉMENT

DE LA

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

(N° 110 — 12 mai 1887)

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite de Bachmann, Louis-Philippe, époux de Isabelle née Dumont, charron, domicilié au Basset, Brévine. Inscriptions au greffe du tribunal civil du Locle, jusqu'au 10 juin 1887, à 6 heures du soir. Liquidation des inscriptions le samedi 18 juin 1887, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville du Locle.

— Faillite du citoyen Frey, Jean-Michel, horloger, époux de Véréna née Sidler, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au greffe du tribunal civil, à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 14 juin 1887, à 2 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 15 juin 1887, dès les 10 heures du matin.

— Par jugement en date du 27 avril 1887, le tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds a homologué le concordat obtenu de ses créanciers par le citoyen Nicoud, Louis, fabricant d'horlogerie, à la Chaux-de-Fonds. Le débiteur concordataire a justifié qu'il a satisfait aux exigences de l'article 17 de la loi du 20 novembre 1885, sur les sursis concordataires, en sorte que le concordat est devenu exécutoire.

— Bénéfice d'inventaire de Erbeau, Jules, veuf de Henriette-Eulie née Bachmann, domicilié à Paris, où il est décédé le 24 avril 1885. Inscriptions au greffe de la justice de paix à Môtiers, jusqu'au jeudi 16 juin 1887, à 4 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge, qui siégera à l'hôtel de ville de Môtiers le samedi 18 juin 1887, à 2 heures après midi.

— Tous les créanciers et intéressés au bénéfice d'inventaire de Adèle Robert née Perret-Gentil, en son vivant peintre en cadrans et adoucisseuse, au Locle, sont cités en séance du juge de paix du Locle, siégeant à l'hôtel de ville du dit lieu, samedi 28 mai 1887, dès les 9 heures du matin, pour recevoir les comptes du syndic, prendre part à la répartition de l'actif et entendre prononcer la clôture du bénéfice d'inventaire.

— Par jugement en date du 9 avril 1887, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Julie-Elise Barbier née Devin, veuve en premières noces de Jules-Frédéric Ducommun-dit-Verron, ménagère, domiciliée au Locle, et Barbier, Jaques-Urbain, originaire de Boudry, faiseur de secrets, aussi domicilié au Locle.

— Par jugement en date du 13 avril 1887, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Elise-Françoise Vaucher née Ramseyer, ouvrière chapelière, domiciliée à Neuchâtel, et Vaucher, Charles-Christ, originaire de Fleurier, horloger, précédemment domicilié à Neuchâtel, dont le domicile actuel est inconnu.

— Par jugement en date du 9 avril 1887, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Constance-Emma Schenk née Maire, horlogère, domiciliée au Locle, et Schenk, Pierre-Frédéric, originaire de Eggiwyl (Berne), horloger, précédemment domicilié au Locle, actuellement sans domicile connu.

— L'inventaire officiel de la succession de feue dame Julie Favre née Hildenbrandt, veuve de Henri-Louis, du Locle, en son vivant restaurateur à Bienne, ayant été accordé à ses héritiers, le soussigné, syndic de cette masse, somme les débiteurs et les créanciers de la dite testatrice, les premiers de payer leur dû, et les seconds de déposer leurs créances en quoi que ce soit, jusqu'au 29 juin 1887, au secrétariat de préfecture, à Bienne, canton de Berne, avec l'avis aux créanciers de la perte de leurs créances en cas de manquement.

Bienne, le 5 mai 1887.

Ch. NEUHAUS, not.

ANNONCES DE VENTE

BIÈRE VIENNOISE
EN BOUTEILLES
de la **Brasserie H. THOMA,**
à BALE
DÉPOT
au magasin **Ch. BORLE,** 4, Faubourg du Lac, Neuchâtel.
Vente en caisses de 20, 30 et 50 bouteilles et au détail.

Occasion pour élèves architectes

141 A vendre d'occasion, à un prix modéré, les volumes suivants en bon état de conservation:

Vignole. Traité élémentaire d'architecture ou étude des 5 ordres.

Violet le Duc. Entretiens sur l'architecture, 2 volumes texte et 1 volume planches. — Histoire d'une maison. — Histoire d'une forteresse.

César Daly. Revue générale de l'architecture, année 1861.

Le bureau du journal indiquera.

GOUDRON GUYOT
Se vend en **Suisse** 2 fr. 25 le Flacon
Dans la plupart des Pharmacies

Le ***Goudron GUYOT*** *sert à préparer immédiatement une excellente Eau de Goudron. Il purifie le sang, augmente l'appétit, fortifie les estomacs et les poumons délicats et relève les forces.*

Le ***Goudron GUYOT*** *a été expérimenté avec succès dans les Hôpitaux de Paris, de Belgique, d'Espagne, contre les*

BRONCHITES, RHUMES
PHTISIE PULMONAIRE
MAUX DE GORGE
CATARRHES DE LA VESSIE

Le choix et la qualité du Goudron employé ayant une grande importance, **se méfier des nombreuses imitations inefficaces,** vendues à vil prix, et n'user que du ***véritable Goudron Guyot*** portant sur l'étiquette la signature ci-contre et l'adresse :

Paris, 19, RUE JACOB, 19, ***Paris***

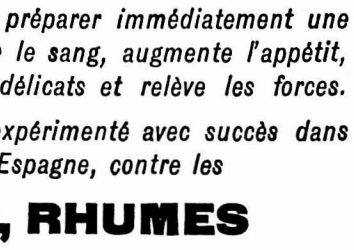

F. HALDENWANG
BOINE 10, **NEUCHATEL**
Coffres-forts incombustibles et incrochetables.
POTAGERS ÉCONOMIQUES
construction soignée. — **Prix modérés.**

PULVÉRISATEUR
confectionné par J. JORDI Fils, à Neuveville.

Fait en cuivre rouge, ce pulvérisateur résiste mieux à l'action des corrosifs que celui en cuivre jaune.

Le prix est de fr. 45 pris à Neuveville, donc meilleur marché que partout ailleurs.

Ensuite des essais effectués, il offre tous les avantages attribués aux autres pulvérisateurs et il est de fabrication nationale, que l'on devrait favoriser. Il sera exposé au concours d'instruments propres à combattre le mildew (ainsi que les maladies des arbres fruitiers) à Aubonne, les 27 et 28 mai prochain.

On peut demander des renseignements chez M. **Florian Imer,** député, à Neuveville, et chez le constructeur **J. Jordi fils.**

ASPERGES DU VALAIS
recherchées pour leur tendresse et la finesse de leur goût

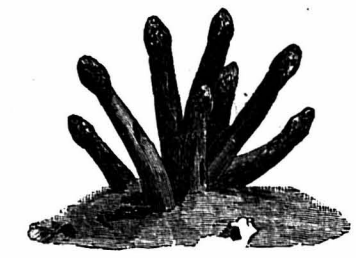

Qualité supérieure
en caisse brut 2 kilos 500 fr. 4»50
» » » 5 » » 8»—
le tout franco et contre remboursement.
BONVIN PIERRE, Sion.

Préservatif contre les gerces
à 35 cent. et 60 cent., à la **pharmacie Fleischmann, Grand'rue.**

A vendre **un établi** noyer pour horloger, 23 tiroirs, et divers outils pour remonteur. S'adresser Serre 5, rez-de-chaussée.

GARANTIE 2 ANS

Demandez les prix-courants illustrés à
DESSAULES & FILS
succrs de Dessaules Frères
Grands magasins de pendules, régulateurs, et réveils, et Fabrique de montres garanties.
Maison de confiance fondée en 1873, **à Cernier** (Neuchâtel). (H. 2298 J.)
N'achetez rien sans avoir demandé nos prix-courants que vous recevrez gratis et franco.

GARANTIE 2 ANS

Vin blanc de Neuchâtel 1884 et 86
S'adr. à Zirngiebel-Roulet, r. du Seyon.

A vendre un bon accordéon à deux tons, avec caisse, à moitié prix de sa valeur. S'adresser au café Cuche, rue des Chavannes, n° 14.

A VENDRE
POUR FERME ISOLÉE
un bon et fidèle chien de garde. S'adresser au bureau de cette feuille qui indiquera.

27 **Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel**

BELLAH

PAR

OCTAVE FEUILLET

de l'Académie française.

Un seul point mis en lumière dans une trame dont nous avions été la dupe suffit souvent à nous en faire aussitôt saisir tous les fils. Ce fut ainsi que la mémoire de Hervé rassembla instantanément, de manière à en former un corps de délit complet, toutes les circonstances équivoques de sa campagne, la réserve extrême de l'Ecossaise, les scènes du château de la Groac'h, le langage et l'insistance étrange de Bellah sur la lande aux Pierres, et enfin le caractère mystérieux de l'individu qui avait suivi Mlle de Kergant dans son excursion nocturne. Ce dernier souvenir pénétra plus profondement que tous les autres dans le cœur ulcéré du jeune homme.

— Mon général, dit-il, j'ai été joué et bafoué indignement. Ma sœur est une enfant qui a cru se prêter à une excellente plaisanterie. Quant aux autres... Le commandant Pelven acheva sa pensée par un signe de tête lent et prolongé qui indiquait un amer ressentiment.

Le général s'était approché d'une fenêtre: il demeura quelques instants les yeux fixes dans le vide et les sourcils contractés, comme en proie à une pénible irrésolution; puis, se retournant soudain:

— Je suppose, reprit-il, que je prenne sur moi de vous rendre votre liberté, quel usage en feriez-vous? car je ne puis songer à vous employer, quant à présent du moins. — Voyons, que feriez-vous?

— J'irais droit aux chouans, droit au quartier du prince, puisque prince il y a.

— Etes-vous fou?

— Je reprendrais mon nom et mon titre, continua le jeune homme avec chaleur; car j'ai besoin du privilége qu'ils me donnent pour dire au héros de cette comédie jouée à mes dépens: Monsieur ou monseigneur, peu m'importe, voici un gentilhomme comme vous qui vous demande compte du péril où vous avez mis, par un calcul déloyal, non sa vie, mais son honneur.

— Et ses amours! ajouta le général en riant et en levant le bras par un mouvement charmant de jeunesse. Par ma foi! Hervé, si c'est une folie, elle me plaît. Je ne suis pas né gentilhomme, bien loin de là, comme vous savez; mais j'ose dire que je le serais devenu dans le temps où il ne fallait pour cela que le goût des aventures et deux grains d'audace dans le cœur. Toutefois ce projet est absolument déraisonnable, et je ne puis rien dire à l'appui, si ce n'est que je ferais de même à votre place. Quoi qu'il en soit, s'il vous arrivait malheur, vous laissez ici des compagnons qui courront sus au malandrin pour vous délivrer ou vous venger. N'est-il pas vrai, Francis?

— Je pars avec lui, moi, dit Francis, pour voir les dames de la cour.

— Vous voudrez bien m'attendre, monsieur. — Pelven, reprenez votre épée; mais je vous conseille de quitter l'uniforme. Il faut aussi vous munir de ce malheureux sauf-conduit. Autrement il vous serait impossible de pénétrer chez ces messieurs, qui sont en force et sur le pied de guerre dans toute la contrée. — Et attendez, poursuivit le général, en écrivant deux lignes à la hâte sur un carré de papier, cachez cela dans la doublure de vos habits, afin d'être également en mesure vis-à-vis de la république.

— Mon général, votre bonté me rend confus.

— Je voudrais vous faire oublier ce mauvais quart d'heure, Pelven. Allez maintenant à la garde de Dieu. J'espère que vous me quittez sans rancune.

Hervé prit de ses deux mains la main que le général lui offrait, et la serra avec émotion. — Adieu, général, dit-il, je vais acheter le droit de vous revoir et de continuer à vous servir.

— Non pas moi, Pelven, jamais moi; mais la France, mais la république, la république forte, patiente et généreuse.

— C'est comme je l'entends, dit Hervé. Il s'inclina avec une courtoisie affectueuse, et sortit accompagné de Francis.

Quelques instants plus tard, Pelven et le petit lieutenant galopaient dans la direction de Rennes; mais, au bout de deux lieues, Hervé dut prendre un chemin de traverse, afin d'éviter la ville, qui pouvait être dangereuse pour lui. Ce fut là que les deux jeunes amis se séparèrent, deux heures environ avant le coucher du soleil, l'un pour retourner près du général en chef, l'autre pour courir les nouveaux hasards où le poussaient, contre tous les conseils de la prudence, les sentiments fougueux de l'homme outragé et de l'amant jaloux.

IX

Le lendemain, à la même heure avancée du jour, le commandant Pelven, en petite tenue militaire, parcourait la route de Plélan à Ploërmel, et il essayait, en pressant le pas de son cheval, de gagner cette dernière ville avant que l'orage qui menaçait dans le ciel eût éclaté. Une nuée sombre, s'étendant jusqu'à l'horizon, s'abaissait peu à peu vers la cime des grands arbres au feuillage immobile. Par intervalles, la poussière du chemin se moutchetait de larges gouttes d'eau. Aux alentours, dans la campagne, régnait ce silence inquiet, ce calme solennel où la nature tout entière semble se recueillir à l'approche du danger. Soudain un éclair déchira profondément les flancs du nuage; une double détonation éclatante fit trembler le sol; en même temps, un déluge de grêle et de pluie se précipitait du ciel entr'ouvert, obscurcissant le jour d'une brume épaisse. Le cheval du voyageur, ébloui par la foudre, aveuglé par la pluie, fit un bond de côté, s'arrêta court, puis repartit tout à coup au galop avec un emportement impétueux que son maître ne put réussir à dompter.

Pelven avait fini par s'abandonner sans résistance, et non sans une sorte de sensation agréable, à cette course furieuse à travers les éléments déchaînés, quand, à un détour de la route, il faillit être renversé par le choc d'une dizaine de cavaliers qui venaient à sa rencontre, et qui passèrent, comme un tourbillon, à ses côtés. Hervé n'eut que le temps de reconnaître des dragons de la république et de leur demander ce qui les pressait si fort; mais la rapidité avec laquelle il continuait d'être entraîné et les bruits formidables de la tempête ne lui permirent pas d'entendre la réponse. Il vit seulement un des soldats se retourner en lui faisant un geste de la main comme pour l'engager à ne pas poursuivre son chemin. A une demi-lieue de là, Pelven aper-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

MAISON JACQUES ULLMANN

18, Rue du Seyon — **NEUCHATEL** — Grand'rue, **9**

GROS — DÉTAIL

TROUSSEAUX

Par suite d'affaires très importantes traitées sur place, dans de bonnes conditions, avec les premières manufactures suisses et étrangères,

GRANDE MISE EN VENTE DE VÉRITABLES OCCASIONS

Mon système est de vendre **à petit bénéfice** et entièrement de confiance.

APERÇU DE MES PRIX --- VENTE AU COMPTANT

SPÉCIALITÉ POUR CHEMISES

50 pièces toile écrue, bonne qualité, pour chemises d'enfants, largeur 70 cm., le mètre à fr. **0.30**

Un lot de toile écrue suisse, souple, largeur 80 cm., le mètre . . . . . à fr. **0.40**

25 pièces toile écrue ménage, largeur 80 cm., le mètre à fr. **0.50**

35 pièces cretonne blanche de Mulhouse, sans apprêt, largeur 83 cm., le mètre à fr. **0.55**

DRAPS. DE LITS

Toile fil et coton crêmée, extra (souple), largeur 1 m., le mètre . . . . . à fr. **1.20**

Toile de coton écrue pour draps, extra forte, largeur 175 centimètres, le mètre à fr. **0.95**

Toile mi-blanche, double chaîne, larg. 200 centimètres, le mètre . . . . . à fr. **1.55**

Toile de fil des Vosges, crêmée et blanche, en 80, 90, 100, 180, et 200 centimètres de large.

LINGES DE TABLE

Essuie-mains fil et coton, largeur 40 cm., le mètre à fr. **0.35**

Essuie-mains d'usage, pur fil écru, largeur 45 cm., le mètre . . . . . à fr. **0.48**

Nappes fil et coton écru, largeur 140 cm., le mètre . à fr. **1.50**

Serviettes assorties, la douzaine . . . . . à fr. **6.—**

Torchons encadrés, serviettés ou essuie-services tout fil blanc, 70 cm. carrés, la douz. à fr. **5.50**

Une forte partie d'indiennes anglaises grand teint, largeur 75 cm., à fr. 0.30 le mètre.
Linges écrus gaufrés (avec franges) . . . . . » 4.— la douz.
1500 mouchoirs couleur, ménage, grand teint . . . . . » 2.60 la douz.
Cretonnes indiennes pour duvets, impression riche de la maison Gros Romont de Wesserling.

PLUMES — COUVERTURES — DUVETS

Quiconque a déjà fait usage de notre incomparable pommade à polir, se méfie de toute contrefaçon et fait bien attention en achetant à notre raison sociale : (O. F. 4100)

ADALBERT VOGT & Co
à BERLIN

et à notre marque de fabrique :

seulement ce casque !

qui doit aussi se trouver au fond de chaque boîte.

Boîtes de 5, 10, 20 pfg. et au delà.

En vente dans le pays et à l'étranger, partout où les affiches l'indiquent.

DÉPOT DE BIÈRES

Bière de Munich, 1re qualité, de la brasserie Jos. Sedlmayer, Franziskaner-Keller, en fûts et en bouteilles.

Bière blonde de Rheinfelden de la brasserie Dietschy, en fûts et en bouteilles.

Bière de Fribourg de la brasserie Beauregard, en fûts et en bouteilles.

Livraison à domicile en toutes quantités, sur demande on peut aussi fournir les bières ci-dessus en chopines.

S'adresser à F. STEINLÉ, Faubourg du Lac n° 8.

30 % DE RABAIS

SUR TOUS LES ARTICLES

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce.

Complets été, au lieu de 100 à 120, 70 à 80 francs.
Complets hiver, au lieu de 110 à 125, 80 à 90 »
Pantalons été et hiver, à partir de 20 francs.
Pardessus été, à partir de 35 francs.
» hiver, à partir de 50 »

DIEMERT & SCHMITTER, vis-à-vis de la Poste.

LETTRES DE VOITURE

POUR PETITE ET GRANDE VITESSE

Tirage soigné et bon papier.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE

H. WOLFRATH & Cie

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

TRICOTAGE MÉCANIQUE
Travail prompt et soigné.
U. NICOLET
1, Faubourg de l'Hôpital, 1
Beau choix de cotons à tricoter.

Plantations et Pépinières

10,000 épicéas à fr. 15 le mille.
25,000 » repiquages, à fr. 5 le mille, chez MM. Coulon et Boy de la Tour, 21, rue de l'Hôpital.

Magasin Alcide BENOIT

RUE DU SEYON

Jerseys garantis pure laine, noir et couleurs.
Habillements en Jerseys pour enfants.
Grand choix de *gants, pèlerines* chenille nouveauté, *châles d'été, couvertures de poussettes, camisoles et filets, bas et chaussettes.*

Spécialité de laines et cotons à tricoter.

AVIS DIVERS

CHALET DU JARDIN ANGLAIS, NEUCHATEL

DU MERCREDI 11 AU LUNDI 16 MAI 1887

Exhibition d'une troupe très intéressante de

BUSCHMANN-HOTTENTOTS

DU SUD DE L'AFRIQUE

Les productions ont lieu toutes les heures.
Ouvert de 2 à 6 heures de l'après-midi et de 7 à 9 heures du soir.

PRIX D'ENTRÉE : 50 CENTIMES
Moitié prix pour les enfants.

Les affiches donnent les détails.

Société suisse d'assurances contre la grêle

ZURICH

Assurances des fourrages, blés, légumes, fruits et la vigne.
Seule Compagnie qui en Suisse assure la totalité de la récolte.
S'adresser aux agents MM. **COURT & Ce, à Neuchâtel, Evole n° 3.**

çut une nouvelle troupe de cavaliers qui accourait sur lui avec la même apparence de hâte et de désordre. Le jeune commandant, qui s'était enfin rendu maître de son cheval, se plaça au travers de la route et fit signe aux fuyards, — car ces gens n'avaient guère la mine de marcher à l'ennemi, — qu'ils eussent à s'arrêter. Le torrent d'hommes et de chevaux n'essaya pas de lutter contre la faible digue qui lui était opposée; il se divisa humblement en deux courants qui, laissant Hervé maître absolu de sa position, se furent bientôt rejoints derrière lui: — Bandits! cria le jeune homme indigné. En même temps, il lançait son cheval sur les traces de la colonne; et, saisissant un dragon par le ceinturon, il lui dit avec une colère que la figure éplorée du captif changea aussitôt en une forte envie de rire:
— Où vas-tu si vite, drôle?
— A Plélan, mon officier, au premier cantonnement républicain.
— Est-ce que vous êtes poursuivis?
— Je n'en sais rien, mon officier. On disait à Ploërmel que les chouans arrivaient. Je ne le crois pas; mais j'ai suivi les camarades.
— Et d'où diable venez-vous?
— Nous sommes de la division Humbert, qui doit être à Quimper maintenant; mais nous avons été coupés de notre brigade dans la déroute...
— Comment! la déroute, coquin!
— Ah! dame, mon officier, çà y est! Je ne vous conseille pas d'aller vous promener, pour votre agrément, passé Ploërmel. Il y a là un bout de pays que c'est comme dans le tropique, — qui s'y frotte s'y pique.
— Et qui est-ce qui commande les chouans?
— Ah! c'est un solide, et qui n'a pas peur de se démancher le poignet. Joli comme un amour avec ça!
— Mats qui est-il, animal?
— Eh! c'est le ci-devant prince, leur dieu, leur idole, quoi! On dit que c'est un officier des nôtres qui l'a aidé à se débarquer. Mon compliment à celui-là!
— Et dis-moi, interrompit Hervé avec une certaine vivacité, où avons-nous été battus?
— A Pluvigner, et puis plus haut, à Camors, mais sans faire honte au drapeau, mon officier; il leur venait des recrues de partout... Camors; où c'est une enfilade de bois, le général nous avait démontés pour faire le coup de feu; nous avons tenu douze heures d'arbre en arbre... même que leur prince était là... j'ai eu la chance de le dévisager tout à mon aise... — Eh! général, a-t-il dit au citoyen Humbert de derrière son arbre, où il mangeait tranquillement un morceau sur le pouce, en attendant qu'on reprît la danse... Eh! général, dit-il... vu qu'on était convenu de cesser le feu pendant une demi-heure pour faire visite à la cantine...
— Et finalement, qu'est-ce qu'il lui dit? demanda Hervé, secouant son manteau, qui ruisselait de pluie.
— Eh! général, dit-il, sans compliment, vous avez là les plus braves grenadiers, dragons et autres que j'aie jamais vus en ligne. — J'en ai autant à vous offrir, monsieur que je ne connais pas, a répondu le citoyen Humbert; vous avez vous-même des gars soignés, et vous n'en êtes pas le plus dédaigneux.
— C'était bien parler de part et d'autre, dit gravement Hervé; mais où est l'armée des bleus dans ce moment-ci?
— Ah! où elle est? voilà! reprit le dragon. Imaginez-vous, mon officier, que tout a disparu: infanterie, cavalerie, les canons qu'ils nous ont pris, les munitions, tout est rentré sous terre. Ni vu ni connu. On n'en a pas de nouvelles. Le pays a l'air tranquille comme Baptiste, d'autant qu'il n'y a plus personne; mais ça sonne creux sous le pied, comme si on marchait sur un caveau. Est-ce que vous ne revenez pas avec nous, mon officier?
— Non, dit Hervé. Va, mon ami, va te sécher.
Le dragon, portant une main à son casque, prit de l'autre la rareté que lui offrait Pelven sous la forme d'une pièce d'argent, et repartit au galop.

(*A suivre.*)

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE D'ANVERS

Émission de 1,664,400 obligations de fr. 100 à l'intérêt de 2 1/2 % par an, remboursables au minimum à fr. 110, et avec primes de fr. 150,000, fr. 25,000, fr. 20,000, etc.

Six tirages par an.

Prix d'émission : fr. 96.50

payables : en souscrivant . . fr. 6.50
à la répartition . . fr. 90.—

Toutefois les souscripteurs ont la faculté d'effectuer leurs versements aux époques suivantes :

En souscrivant	fr. 6.50
à la répartition	» 10.—
du 15 au 25 juillet 1887 .	» 40.—
du 15 au 25 janvier 1888 .	» 40.—

Les 2 derniers versements seront augmentés des intérêts à 3 % l'an depuis le 25 mai 1887 sur la partie non versée.

On peut souscrire dès maintenant en versant fr. 6.50 par titre chez :

Ch. CLAUDON, banquier, à Neuchâtel.

Prospectus et bulletins de souscription à disposition.